

23 juil 2021 -19:45

Appartient à Conseil des ministres du 23 juillet 2021

Assentiment à l'Accord portant extinction des traités bilatéraux d'investissement entre États membres de l'UE

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'Accord portant extinction des traités bilatéraux d'investissement entre États membres de l'Union européenne.

L'Accord, fait à Bruxelles, le 5 mai 2020, a pour but de mettre fin de manière coordonnée aux traités bilatéraux d'investissement entre États membres de l'UE et de prévoir des mesures transitoires pour les affaires pendantes devant un tribunal arbitral. Concernant la Belgique, il s'agit de 13 traités bilatéraux d'investissement conclus par l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL).

L'Accord met en œuvre l'arrêt Achmea de la Cour de justice de l'Union européenne, selon lequel un arbitrage relevant d'un traité bilatéral d'investissement entre deux États membres de l'UE est incompatible avec le droit de l'Union.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://wilmes.belgium.be>
sophie.wilmes@diplobel.fed.be

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be